

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a, par délibérations n° 2014/056 et n° 2014/057 en date du 27 mai 2014, approuvé d'une part, la transformation de l'Office de Tourisme et d'Animation Culturelle de Cogolin en l'Office du Tourisme, et d'autre part, l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens en date du 8 avril 2011, actant les modifications dans les missions confiées à l'association à compter du 1^{er} juin 2014.

Il précise que l'échéance de la précédente convention avait été fixée au 31 décembre de la dernière année du mandat municipal (2014).

Il convient donc à présent de conclure une convention d'objectifs et de missions avec l'Office de Tourisme de Cogolin afin de définir les objectifs fixés et les moyens mis à disposition de cette association.

N° 2015/061

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MISSIONS ENTRE LA VILLE DE COGOLIN ET L'OFFICE DE
TOURISME DE COGOLIN**

CM du 02/04/2015

N° 2015/061

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MISSIONS ENTRE LA VILLE DE COGOLIN ET L'OFFICE DE
TOURISME DE COGOLIN**

La présente convention fixe les engagements respectifs des deux parties sur une période ne pouvant excéder le 31 décembre de l'année de fin du mandat municipal en cours et prévoit expressément les modalités du contrôle des engagements pris par l'association signataire.

Madame Laëtitia PICOT en qualité de Présidente de l'Office de Tourisme, se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée,
- de fixer le montant de la subvention allouée à l'Office de Tourisme pour l'exercice 2015 à 230 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et ses avenants annuels ainsi que tout document afférent à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à L'UNANIMITE.

 Le Maire,
M. Lansade
Marc Etienne LANSADE